

Le vaccin Hib pour prévenir Haemophilus influenzae de type B

Santé
Manitoba
Direction de la
santé publique



PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

Pourquoi vacciner?

Il y a à peine une génération, les infections à Haemophilus influenzae de type b (Hib) causaient de nombreuses morts chaque année au Canada. Avant l'introduction du vaccin Hib, vous ne pouviez pas faire grand-chose pour vous protéger contre ces graves infections.

De nos jours, très peu de Canadiens tombent malades ou meurent de ces infections graves, parce que nous utilisons le vaccin Hib. On appelle aussi les vaccins des piqûres, des injections ou des immunisations. Les vaccins aident votre système immunitaire à apprendre à reconnaître et à combattre les microbes qui causent les maladies. Les vaccins sont la meilleure façon de se protéger contre ces maladies mortelles.

Dans les pays où on n'utilise pas les vaccins de façon systématique, ces infections affectent encore des millions de gens et font des milliers de morts. Les infections à Haemophilus influenzae de type B pourraient redevenir courantes au Canada si nous cessons de nous immuniser au moyen du vaccin Hib.

Qu'est Hib?

Les bactéries, ou microbes, de Hib sont transmises par :

- la toux,
- les éternuements,
- le contact direct avec une personne infectée.

Hib cause des infections graves, entre autres :

- la méningite, une infection de la membrane qui entoure le cerveau;
- la pneumonie, une infection des poumons.

Un enfant sur 20 enfants de moins de cinq ans qui sont atteints d'une infection à Hib en meurt. Un enfant sur quatre qui sont atteints de méningite souffre de lésions permanentes au cerveau ou devient sourd.

Avant l'introduction du vaccin Hib au Canada :

- environ un enfant sur 200 attrapait une forme grave d'infection à Hib avant l'âge de cinq ans;
- environ 2 000 personnes par année attrapaient une infection à Hib;
- environ 1 000 de ces personnes développaient une méningite.

Depuis l'introduction du vaccin en 1988, le nombre de cas par année est tombé de 90 pour cent.

Qui devrait se faire vacciner?

Les infections à Hib sont particulièrement dangereuses pour les jeunes enfants et pour les gens qui ont des problèmes de santé graves. Les personnes suivantes devraient recevoir le vaccin Hib :

- tous les enfants de moins de cinq ans;
- toutes les personnes qui ont un problème de santé grave, soit :
 - les personnes qui ont un cancer du sang ou des ganglions lymphatiques;
 - les personnes qui ont eu une greffe de la moelle osseuse ou d'un organe;
 - les personnes qui sont séropositives (infection au VIH);
 - les personnes qui ont un déficit immunitaire;
 - les personnes qui souffrent du syndrome cachectique;
 - les personnes qui n'ont pas de rate ou dont la rate ne fonctionne pas bien parce qu'elles souffrent d'anémie falciforme (drépanocytose), de maladie intestinale inflammatoire, de la maladie caeliaque, de thalassémie, de lupus ou qu'elles ont un manque de plaquettes sanguines pour des raisons inconnues;
 - les alcooliques.

Est-ce que le vaccin Hib vous protégera?

Quand le nombre recommandé de doses du vaccin Hib est donné, il protège environ 90 enfants sur 100 contre les infections à Hib graves. Nous ne savons pas quelle est l'efficacité du vaccin Hib pour les adultes à risque.

Quand le vaccin Hib devrait-il être administré?

Le vaccin est administré aux enfants en une série de quatre injections entre l'âge de deux et de 18 mois, en même temps que les autres vaccins pour enfants.

Les enfants devraient donc recevoir le vaccin Hib à :

- deux mois;
- quatre mois;
- six mois; et
- 18 mois.

Votre enfant doit recevoir les injections à l'âge recommandé pour avoir la meilleure protection. Il n'est pas nécessaire de vacciner les enfants de plus de cinq ans, sauf s'ils ont des problèmes médicaux qui les rendent à risque.

Les adultes qui sont à risque à cause de problèmes médicaux devraient recevoir le vaccin Hib conformément à la recommandation de leur médecin ou de l'infirmière de la santé publique.

Calendrier d'immunisation des enfants au Manitoba

Âge	DCaTP*	Hib*	ROR	Hép. B	dT
2 mois	X	X			
4 mois	X	X			
6 mois	X	X			
12 mois			X		
18 mois	X	X			
5 ans	X		X		
4 ^e année				XXX	
14-16 ans					X
Tous les 10 ans					X

* Les vaccins DCaTP et Hib sont administrés ensemble en « un seul vaccin ».

D ou d – diphtérie
Ca – coqueluche (acellulaire)
T – tétanos
P – polio
Hib – haemophilus influenzae de type B
R – rougeole
O – oreillons
R – rubéole
Hép. B – hépatite B

Au Manitoba, l'immunisation n'est pas obligatoire.

Quels sont les effets secondaires du vaccin?

Le vaccin Hib est sûr; cela a été prouvé. Mais comme tout médicament, il peut parfois avoir des effets secondaires mineurs.

Pendant un ou deux jours après sa piqûre, votre enfant peut :

- avoir une légère fièvre,
- être maussade ou difficile,
- avoir peu d'énergie, ou
- avoir peu d'appétit.

Chez les enfants comme chez les adultes, l'endroit où la piqûre a été faite dans le bras ou la jambe peut être enflé et rouge. Appliquer une compresse humide froide peut aider à diminuer la douleur.

Si votre enfant fait de la fièvre :

- gardez la température de la pièce à 18° C (64° F);
- n'habillez pas votre enfant trop chaudement (sauf s'il frissonne);
- laissez-le se reposer;
- donnez-lui beaucoup de liquides clairs;
- donnez-lui de l'acétaminophène, comme du Tylenol ou du Tempra, en suivant les instructions sur le contenant.

Note : Il ne faut PAS donner de l'acide acétylsalicylique, comme de l'ASA ou de l'aspirine, à des enfants.

Dans quelques rares cas, le vaccin peut avoir des effets secondaires plus graves, entre autres :

- si la piqûre est faite dans la jambe, un bleuissement ou une enflure temporaire des jambes, avec parfois une éruption cutanée, à peu près une fois sur 10 000 vaccinations;
- une forte fièvre, de plus de 40° C (104° F);
- des convulsions;
- pâleur, faiblesse ou somnolence;
- une réaction allergique grave, appelé aussi choc anaphylactique, par exemple :
 - urticaire,
 - respiration sifflante,
 - souffle court ou difficulté à respirer,
 - enflure du visage, de la bouche ou de la gorge.

Informez toujours votre docteur ou l’infirmière de la santé publique si une de ces réactions plus graves se produit.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin Hib?

Votre docteur ou l’infirmière de la santé publique peut décider de ne pas donner l’injection dans les circonstances suivantes :

- Si vous ou votre enfant avez une forte fièvre ou une sérieuse infection, plus grave qu’un rhume. Le vaccin sera reporté et donné un autre jour.

- Si vous ou votre enfant avez eu une réaction allergique grave, ou un choc anaphylactique, après une dose précédente du vaccin DCaTP-Hib ou Hib.
- Si vous ou votre enfant avez une allergie grave à la protéine tétanique ou à tout autre composant du vaccin.

Il faut mentionner toutes les allergies *graves* au docteur ou à l’infirmière de la santé publique avant tout vaccin.

Votre dossier de protection

Assurez-vous que le docteur ou l’infirmière de la santé publique met à jour votre dossier d’immunisation après vous avoir vacciné. Conservez-le en lieu sûr!

Pour plus d’information

Parlez à votre docteur, à une infirmière de la santé publique ou appelez Health Links à Winnipeg au 788-8200 ou sans frais : 1 888 315-9257.

